

*Banques—Loi*

bout de cinq ou dix ans que la plupart des profits ou de l'argent gagné est allé dans la poche des institutions financières, c'est une situation plutôt lamentable. Et ces institutions, quel a été leur part? Elles ont fourni une contribution très mince, sinon nulle, et pris très peu de risques.

● (1640)

Au fil des ans, le taux d'insolvabilité chez les agriculteurs a été très faible, environ 1 p. 100. Il est donc très peu risqué de prêter de l'argent pour la mise sur pied d'une exploitation agricole ou d'une petite entreprise. Pour monter ce genre d'affaire, il faut du capital et le prêteur reçoit 15 à 20 p. 100 sur son investissement; quant au maître d'œuvre, au travailleur, il s'estime chanceux quand il peut en retirer de 5 à 10 p. 100. En l'occurrence, nous devrions étudier cet amendement qui propose d'autoriser le ministre à prêter certains revenus de l'État à un taux d'intérêt fixé par lui pour les fins qui y sont mentionnées. Le monde de la finance est une vraie jungle. C'est à la Chambre et aux banques—du moins c'est ce que nous pensions—de fixer les règles de survie dans cette jungle.

Avant d'aborder certains des facteurs qui entrent en ligne de compte ici, examinons les responsabilités des banques. Nous les dotons d'une charte. Nous leur accordons le privilège d'exercer leurs activités au sein de nos collectivités. Ce sont des acteurs économiques importants sur le plan local et sur le plan national. Quelles sont toutefois leurs responsabilités et quel est le rapport entre ces responsabilités et cette modification? Les banques surveillent les liquidités des compagnies ainsi que les liquidités et le crédit des particuliers. Elles ont toute une gamme d'activités financières et, si ce projet de loi était adopté sous son libellé original, elles pourraient étendre encore davantage leurs activités.

Les banques devraient tenir compte dans une certaine mesure de nos objectifs nationaux. Quels sont-ils? Ils sont étroitement liés à la modernisation de l'agriculture, à l'expansion des entreprises et au développement économique du pays. Ce sont des objectifs que le Canada et les citoyens ont acceptés et que le gouvernement a acceptés également à titre de représentant des citoyens. Le Canada a donc besoin d'une stratégie industrielle. C'est un peu la loi de la jungle qui règne dans le domaine des finances; aussi, il faut avoir un certain droit de regard sur les finances pour pouvoir réaliser ces objectifs nationaux. Si l'on considère les banques comme des institutions publiques qui sont privilégiées; il faut s'attendre à ce qu'elles acceptent une partie des responsabilités et à ce qu'elles soient disposées à consacrer une certaine somme d'argent au développement du pays.

Peut-être que les limites que proposait dans un amendement précédent le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) sont une bonne chose, car elles pourraient ainsi limiter le montant d'argent disponible et, par conséquent, beaucoup de gens n'auraient plus à travailler pour le compte des banques. Beaucoup de Canadiens estiment que notre développement a été satisfaisant et que nous avons su permettre aux petites entreprises et aux exploitations agricoles de jouer un rôle important dans notre économie. Nous devrions donc leur procurer les crédits qui leur permettront non seulement de survivre mais aussi de contribuer largement à l'essor de notre économie.

Les petites entreprises et les exploitations agricoles ont beaucoup de mal à survivre à cause de la hausse des taux

d'intérêt. Nous devrions donc intervenir pour réduire ces taux d'intérêt afin de leur permettre de survivre. Dans ma région à prédominance agricole, lorsque les agriculteurs cessent d'exploiter leur ferme, ils arrivent à vendre leur terre et, grâce au prix du terrain, ils peuvent continuer à subsister. Ils se présentent alors sur le marché du travail ou essayent de trouver quelque chose d'autre à faire.

Le cas de la petite entreprise est cependant différent. Comme l'a dit le député de Skeena (M. Fulton), 75 p. 100 des faillites sont actuellement le fait de petites entreprises. Les chiffres sont très révélateurs. En 1977, il y a eu 3,905 faillites au Canada. En 1978, il y en a eu 5,546. Ce chiffre était encore plus élevé en 1979 et je suis certain qu'il y aura encore davantage de faillites en 1980.

Je reviens sur certaines des statistiques qu'a données le député de Skeena. Au Canada, 48 p. 100 des grandes entreprises appartiennent à des étrangers, alors que 96 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des Canadiens, qui les exploitent. Il suffit d'étudier ces chiffres pour voir que 96 p. 100 des entreprises qui font faillites cessent de contribuer à l'économie et d'embaucher des Canadiens. Le Parlement doit s'assurer que les petites entreprises et les agriculteurs ne se font pas escroquer par des taux d'intérêt de 19 et 25 p. 100, comme on leur en impose actuellement.

Actuellement, en Saskatchewan, la plupart des agriculteurs n'ont pas les capitaux nécessaires pour acheter un tracteur. Pour acheter leurs machines, ils doivent donc emprunter, en se servant de leurs biens comme garantie. Or ces biens font partie de l'élément producteur de leur exploitation agricole. Quant aux petites entreprises, elles doivent offrir leurs usines comme garantie pour obtenir des prêts. Dans d'autres cas, ce sont leurs magasins et leurs immeubles qui servent de caution. De plus, pour financer leur exploitation, elles doivent verser jusqu'à 20 p. 100 des recettes qu'elles réalisent au moyen de leurs usines ou de leurs machines. Cela ne contribue rien à l'économie nationale.

Autrefois, l'intérêt servait de garantie contre les risques auxquels s'exposaient les prêteurs, surtout les usuriers, surtout lorsque les emprunteurs étaient des agriculteurs. Or de nos jours, un grand nombre de prêts consentis aux agriculteurs sont garantis par le gouvernement fédéral en vertu des lois relatives au crédit agricole. Toutefois, l'agriculteur n'obtient pas le prêt à un taux d'intérêt inférieur pour la simple raison qu'il est garanti. Les institutions de prêt n'ont pas une pareille conscience sociale. Elles continuent à réclamer le taux d'intérêt le plus élevé possible.

● (1650)

Supposons qu'un amendement de ce genre ne soit pas adopté et que les taux d'intérêt continuent à grimper. Le crédit devient alors serré, ce qui fait monter encore les taux d'intérêt. Chaque fois que les taux d'intérêt augmentent, les petites entreprises ou l'agriculteur, ceux qui ont besoin d'argent pour fonctionner, éprouvent un peu plus de difficultés. La plupart des hommes d'affaires doivent maintenir leur stock et l'agriculteur a besoin de facilités de crédit pour ses semences ou ses récoltes. Dans le passé, le problème n'était pas grave, mais depuis la montée en flèche des taux d'intérêt, c'est la raison pour laquelle il y a de nombreuses faillites et que les gens renoncent à l'agriculture.